

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2019-073

ILLE-ET-VILAINE

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2019

# **Sommaire**

# Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté 35-2019-07-12-002 - Arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 portant localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la CC St Meen Montauban (23 pages) Page 3

35-2019-07-16-004 - Arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 portant localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la CA Redon (partie Ille-et-Vilaine) (53

pages)

Page 27

# Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-07-12-002

Arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 portant localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la CC St Meen Montauban



#### PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

# DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de l'Urbanisme

#### ARRÊTÉ

Portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS)

#### Territoire de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban

## LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS);

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 7 juillet 2019 proposant la création de SIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban;

Vu les retours de maires consultés du territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols 14 janvier au 14 mars 2019 puis du 29 mars au 29 mai 2019 et l'observation de deux d'entre eux ;

Vu l'absence d'observations du public entre le 14 janvier et le 14 mars 2019;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

Considérant que les communes du territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible ;

Considérant que la participation du public a été réalisée du 14 janvier et le 14 mars 2019,

Considérant les retours des communes, l'observation d'un des propriétaires consultés et l'absence de contribution du public ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

.../...

3, avenue de la Préfecture - 35026 RENNES CEDEX 9 Tél. : 0821 80 30 35 - Fax : 02 99 02 10 15 - www.bretagne.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

## Article 1er - Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur les communes suivantes du territoire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban et référencés :

Commune de Irodouër: 35SIS02672Commune de Médréac : 35SIS02717

• Commune de Montauban-de-Bretagne: 35SIS06747, 35SIS02723, 35SIS08150

• Commune de Saint-Malon-sur-Mel: 35SIS03577

• Commune de Saint-Pern: 35SIS02756

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

## Article 2 - Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur des communes de Irodouër, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Saint-Malon-sur-Mel et Saint-Pern.

## Article 3 - Obligations relatives à l'usage des terrains

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

## Article 4 - Obligations d'information des acquéreurs et locataires

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

## Article 5 - Révision des SIS

La modification de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols.

La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

## Article 6 - Notification et publicité

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires de Irodouër, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Saint-Malon-sur-Mel et Saint-Pern et au président de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies de Irodouër, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Saint-Malon-sur-Mel et Saint-Pern.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

## Article 7 - Exécution de l'arrêté

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, les Maires de Irodouër, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Saint-Malon-sur-Mel et Saint-Pern, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 12 juillet 2019

Pour la Préfète de par délégation, Le Secrétaire Général

Denis LAGNON

En vertu des articles R.421.1 à 421.7 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, «le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet». Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>



## Identification

Identifiant 35SIS02672

Nom usuel Anienne décharge de la Potinais

Adresse La Potinais

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale IRODOUER - 35135

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères, les déchets industriels banals, les déchets industriels spéciaux, les déchets verts, les encombrants,

les déchets agricoles et les bidons de produits phytosanitaires.

Les dépôts ont cessé en 1998.

La superficie du dépôt est de 600 m² pour une hauteur moyenne de

1,5 m et une hauteur de front de 3 m.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504329	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504329

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

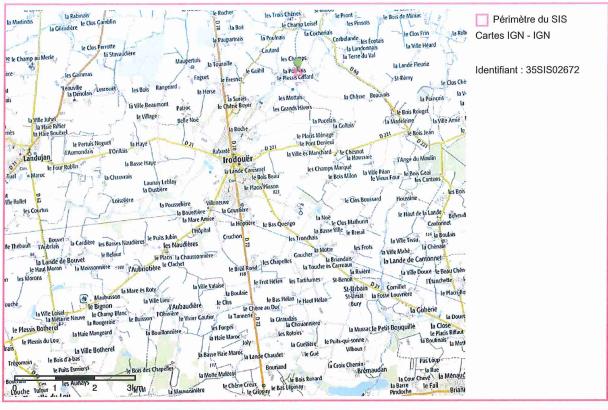
Coordonnées du centroïde 333961.0, 6807243.0 (Lambert 93)

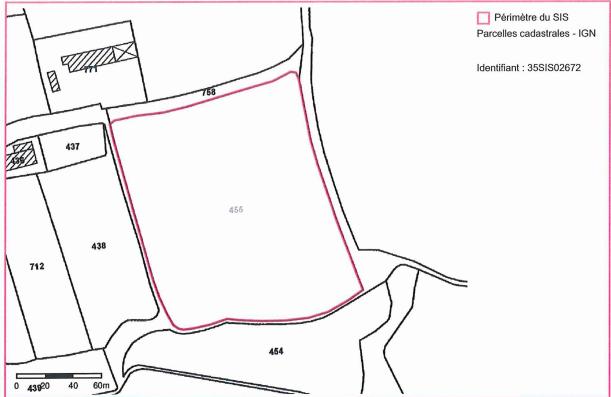
Superficie totale 9528 m²
Perimètre total 487 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
IRODOUER	0B	455	01/12/2016	
Documents				







## Identification

Identifiant 35SIS02717

Nom usuel Ancienne décharge de La Guesnaye

Adresse La Guesnaye

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale MEDREAC - 35171

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères, les encombrants, les déchets verts, les déchets industriels banals, les déchets industriels spéciaux

et les gravats.

La superficie du dépôt est de 3 500 à 4 500 m² pour une hauteur

moyenne de 10m environ et une hauteur de front de 15 m.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3504337	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT=BRE3504337

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 325735.0, 6809455.0 (Lambert 93)

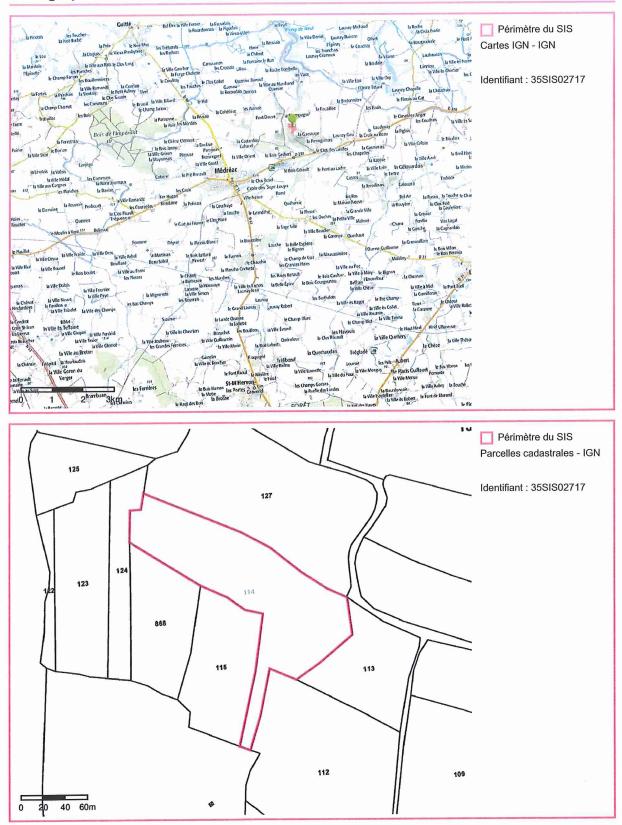
Superficie totale 6435 m²
Perimètre total 613 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MEDREAC	0C	114	02/12/2016

1/3





#### Identification

Identifiant 35SIS02723

Nom usuel Ancienne décharge de Lannelou

Adresse Lannelou

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale MONTAUBAN DE BRETAGNE - 35184

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères, les carcasses de voitures et les

ferrailles.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 1998.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3503671	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3503671

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

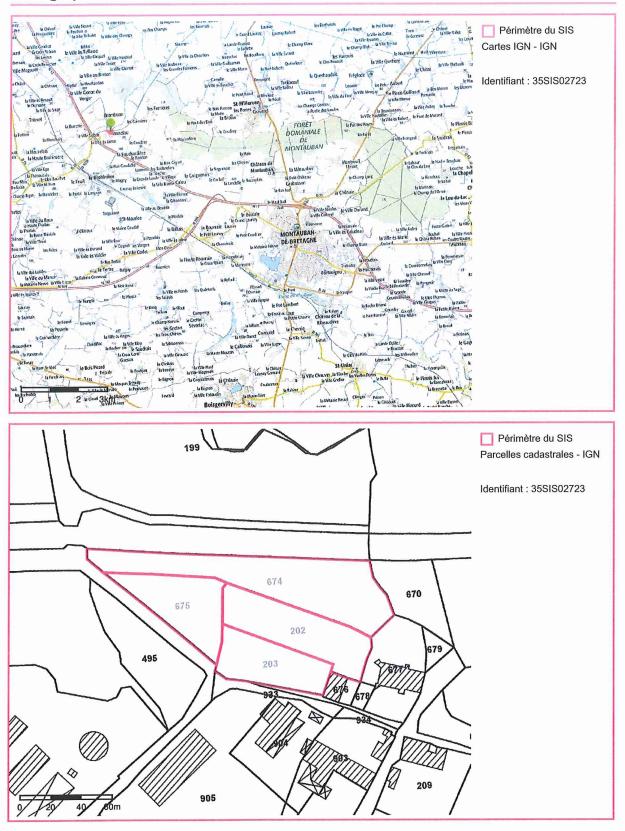
Coordonnées du centroïde 321055.0, 6803666.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5178 m²
Perimètre total 1044 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTAUBAN DE BRETAGNE	0A	203	02/02/2018
MONTAUBAN DE BRETAGNE	0A	202	02/02/2018
MONTAUBAN DE BRETAGNE	0A	675	02/02/2018
MONTAUBAN DE BRETAGNE	0A	674	02/02/2018
Documents			





## Identification

Identifiant 35SIS08150

Nom usuel Ancienne décharge de Pélineuc

Adresse Pélineuc

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale MONTAUBAN DE BRETAGNE - 35184

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Autre organisme (à préciser)	Base ou inventaire non précisé	Mairie	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 319611.0, 6801687.0 (Lambert 93)

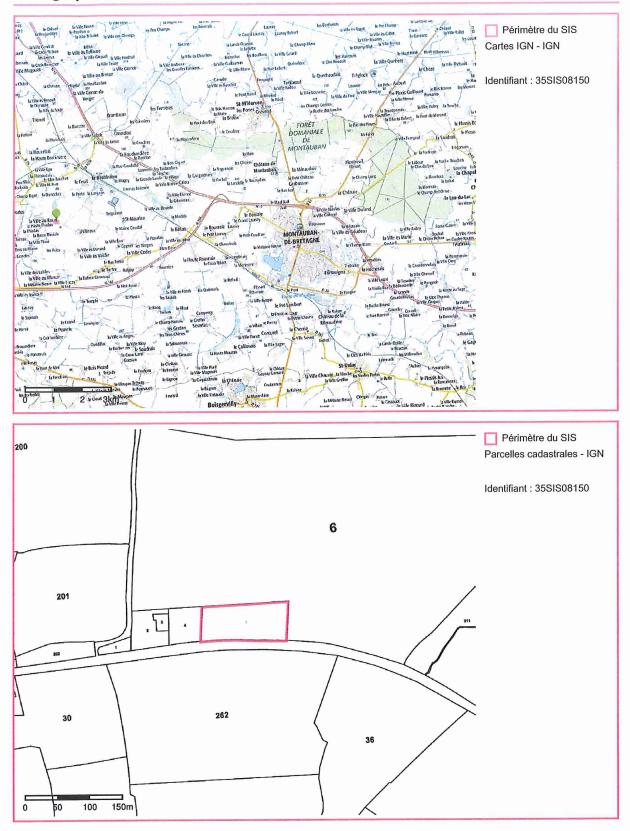
Superficie totale 3275 m²
Perimètre total 342 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTAUBAN DE BRETAGNE	Al	5	24/10/2018

## **Documents**





## Identification

Identifiant 35SIS06747

Nom usuel Ancienne décharge de la Billiais

Adresse La Ville Es Jollive

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale MONTAUBAN DE BRETAGNE - 35184

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères, les gravats, les déchets de

démolition, les encombrants et les déchets verts.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 (arrêté préfectoral) à 1998.

La superficie du dépôt est de 12 000 m² pour une hauteur moyenne de

2-3 mètres et une hauteur de front de 4 mètres.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3503671	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3503671

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 322558.0, 6801534.0 (Lambert 93)

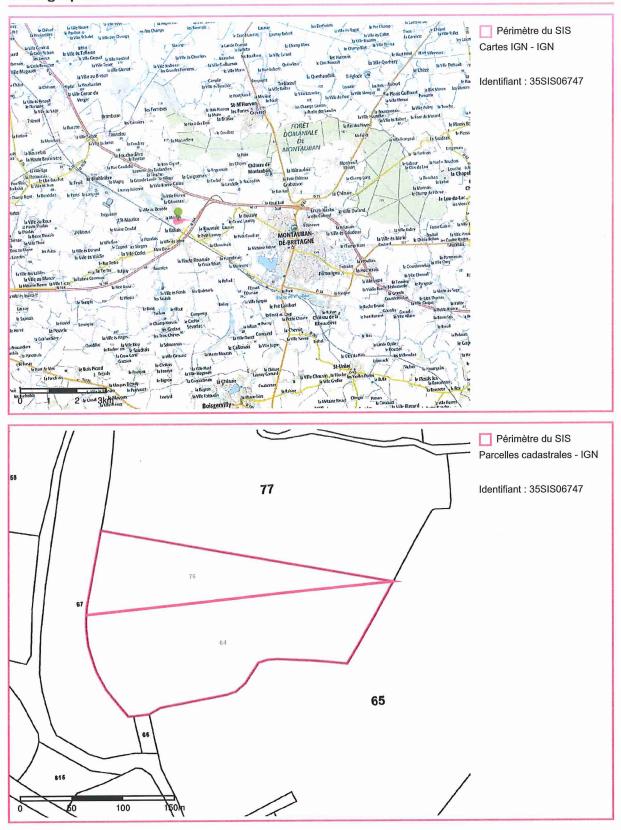
Superficie totale 15085 m<sup>2</sup>
Perimètre total 1311 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTAUBAN DE BRETAGNE	ZB	76	24/10/2018
MONTAUBAN DE BRETAGNE	ZB	64	24/10/2018

## **Documents**





#### Identification

Identifiant 35SIS03577

Nom usuel Ancienne décharge de la Marette

Adresse La Marette

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINT MALON SUR MEL - 35290

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont cessé en 1997.

La superficie du dépôt est de 2 500 m².

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504405	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT= BRE3504405
Etablissement public - ADEME	Base d'anciennes décharges	Sans	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 319900.0, 6787818.0 (Lambert 93)

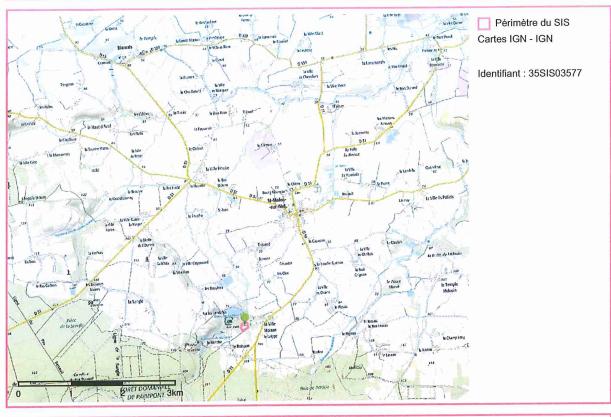
Superficie totale 6670 m²
Perimètre total 378 m

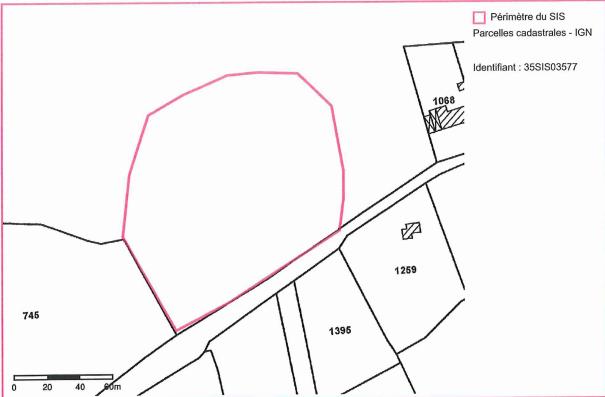
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT MALON SUR MEL	0C	1481	18/07/2018

## **Documents**







## Identification

Identifiant 35SIS02756

Nom usuel Ancienne décharge de la Ville Morin

Adresse La Ville Morin

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINT PERN - 35307

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères, les encombrants, les déchets

industriels banals et spéciaux.

Les dépôts ont cessé en 1995.

Les déchets ont été recouverts de terre.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504406	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT= BRE3504406
Etablissement public - ADEME	Base d'anciennes décharges	Sans	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 329699.0, 6811002.0 (Lambert 93)

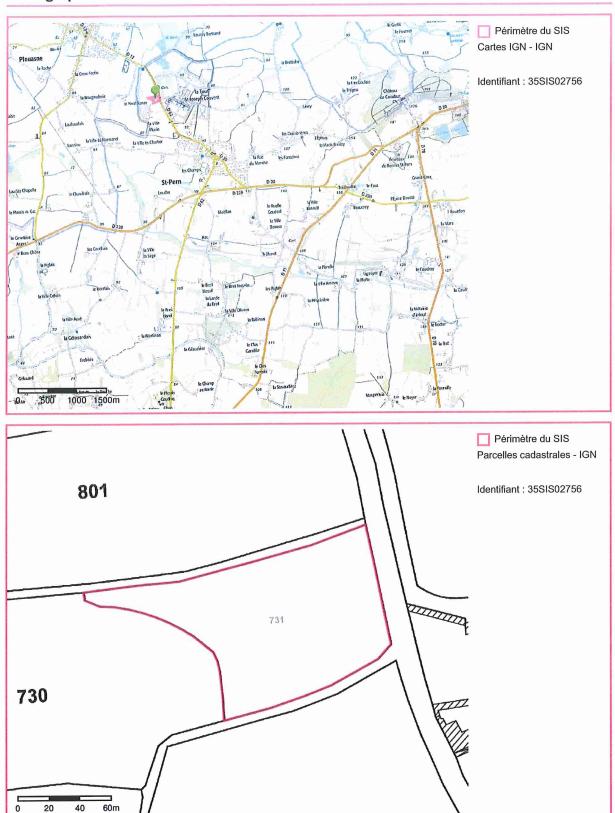
Superficie totale 5166 m²
Perimètre total 469 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT PERN	0A	731	22/03/2019

## **Documents**



## Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2019-07-16-004

Arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 portant localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la CA Redon (partie Ille-et-Vilaine)



#### PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

# DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de l'Urbanisme

## ARRÊTÉ

Portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS)

Territoire de Redon Agglomération (partie Ille-et-Vilaine)

## LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS);

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 12 juillet 2019 proposant la création de SIS sur le territoire de Redon Agglomération (partie 35);

Vu les retours des maires consultés du territoire de Redon Agglomération (pour la partie Ille-et-Vilaine);

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 25 mars au 25 mai 2019 et les observations ;

Vu l'absence d'observations du public entre le 25 mars et le 25 mai 2019 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de Redon Agglomération (partie 35) doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

Considérant que les communes du territoire de Redon Agglomération (partie 35) ont été consultées sur les projets et absence de projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible ;

Considérant que la participation du public a été réalisée du 25 mars au 25 mai 2019,

Considérant les retours des communes et de propriétaires consultés et l'absence de contribution du public ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

.../...

3, avenue de la Préfecture - 35026 RENNES CEDEX 9 Tél. : 0821 80 30 35 - Fax : 02 99 02 10 15 - www.bretagne.pref.gouv.fr

## ARRÊTE

#### Article 1er - Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur les communes suivantes du territoire de Redon Agglomération (partie 35) et référencés :

- Commune de Bain-sur-Oust: 35SIS02547, 35SIS02548, 35SIS02549, 35SIS02551
- Commune de Bruc-sur-Aff: 35SIS02552
- Commune de Langon: 35SIS02555
- Commune de Lieuron : 35SIS02557
- Commune de Pipriac : 35SIS02559, 35SIS08040
- Commune de Redon : 35SIS02560
- Commune de Renac : 35SIS02562
- Commune de Saint-Ganton: 35SIS02564
- Commune de Saint-Just : 35SIS02565
- Commune de Sainte-Marie : 35SIS02566, 35SIS02567
- Commune de Sixt-sur-Aff: 35SIS02568, 35SIS02569

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

#### Article 2 - Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés aux documents d'urbanisme en vigueur des communes de Bain-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, Langon, Lieuron, Pipriac, Redon, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff.

## Article 3 - Obligations relatives à l'usage des terrains

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

2

## Article 4 - Obligations d'information des acquéreurs et locataires

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

## Article 5 - Révision des SIS

La modification de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols.

La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

#### Article 6 - Notification et publicité

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires de Bain-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, Langon, Lieuron, Pipriac, Redon, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff et au président de Redon Agglomération.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies listées ci-avant et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

## Article 7 - Exécution de l'arrêté

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, les Maires de Bain-sur-Oust, Bruc-sur-Aff, Langon, Lieuron, Pipriac, Redon, Renac, Saint-Ganton, Saint-Just, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff, le président de Redon Agglomération, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2019

Pour la Préfète et par délégation, Le Secrétaire Général, Pour le Secrétaire Général, par suppléance La Secrétaire Générale adjointe

Isabelle KNOWLES

En vertu des articles R.421.1 à 421.7 du code de justice administrative, la présente décision pout faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, «le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet». Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours : <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a>

3



## Identification

Identifiant 35SIS02551

Nom usuel Ancienne décharge du Binon

Adresse Le Binon

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale BAINS SUR OUST - 35013

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 2000.

Le site a été réaménagé (nivèlement et remblaiement).

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504776	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504776

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 317587.0, 6748951.0 (Lambert 93)

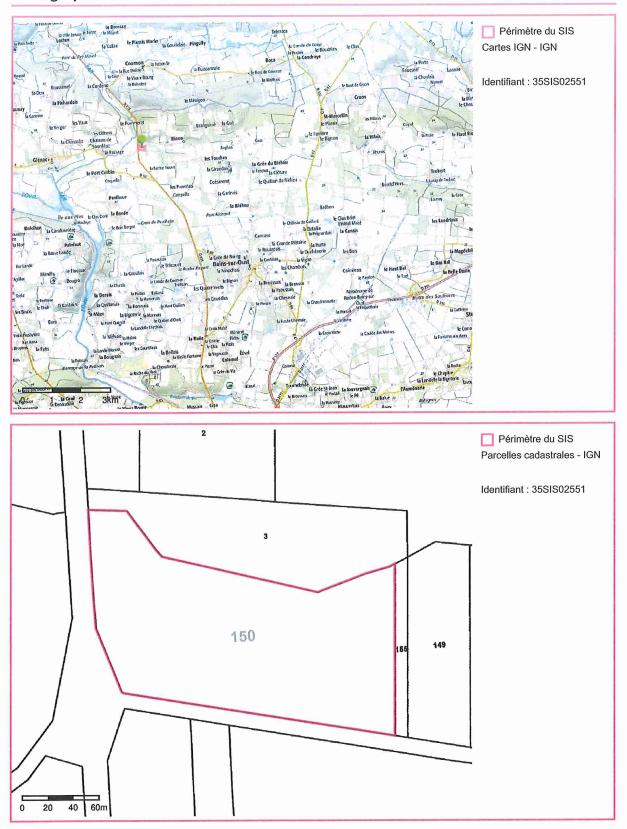
Superficie totale 12029 m²
Perimètre total 656 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
BAINS SUR OUST	ZC	150	24/11/2016	

1/3





## Identification

Identifiant 35SIS02548

Nom usuel Ancienne décharge de la Ninochais

Adresse La Ninochais

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale BAINS SUR OUST - 35013

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont cessé en 2001.

Le site a été réaménagé et remblayé.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504777	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504777

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 319632.0, 6745977.0 (Lambert 93)

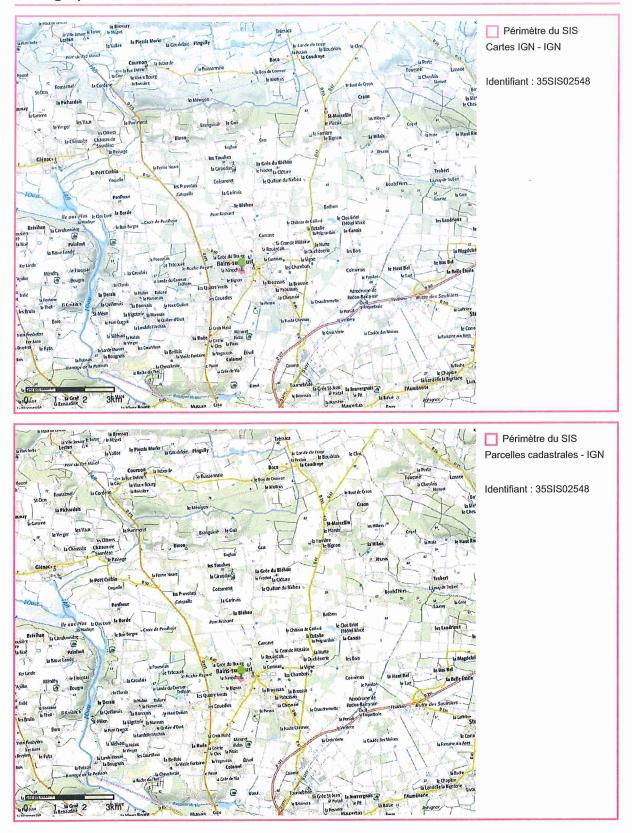
Superficie totale 3496 m<sup>2</sup> Perimètre total 372 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
BAINS SUR OUST	ZX	37	24/11/2016	

1/3





## Identification

Identifiant 35SIS02549

Nom usuel Ancienne décharge de Tournebride

Adresse Tournebride - Bizeul

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale BAINS SUR OUST - 35013

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 2002.

Le site a été réaménagé et remblayé (2x2 voies).

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504779	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504779

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 320105.0, 6743233.0 (Lambert 93)

Superficie totale 5156 m²
Perimètre total 405 m

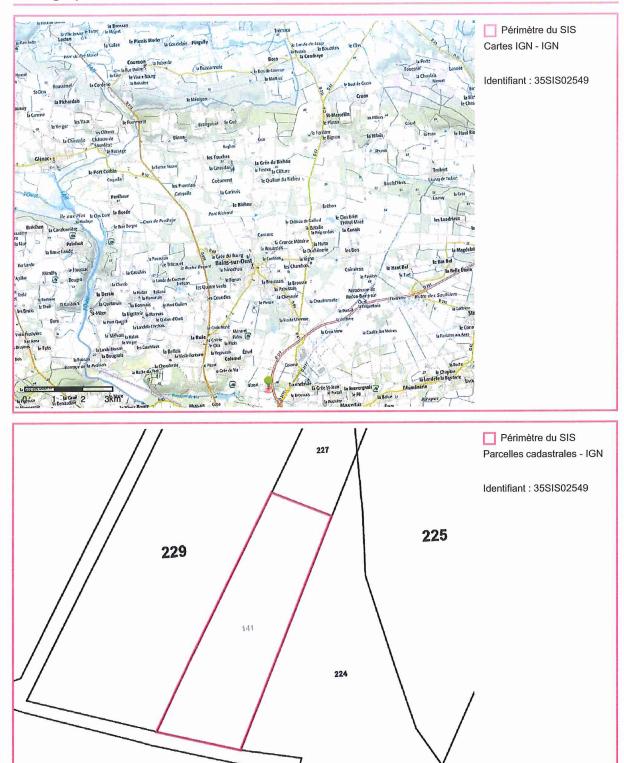
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BAINS SUR OUST	YD	141	24/11/2016

1/3

60m





## Identification

Identifiant 35SIS02547

Nom usuel Ancienne décharge de la Grée de la Roche du Theil

Adresse La Grée de la Roche du Theil

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale BAINS SUR OUST - 35013

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1970 à 1985.

Le site a été réaménagé, remis à niveau et comblé (site naturel).

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3506543	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3506543

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 318162.0, 6743345.0 (Lambert 93)

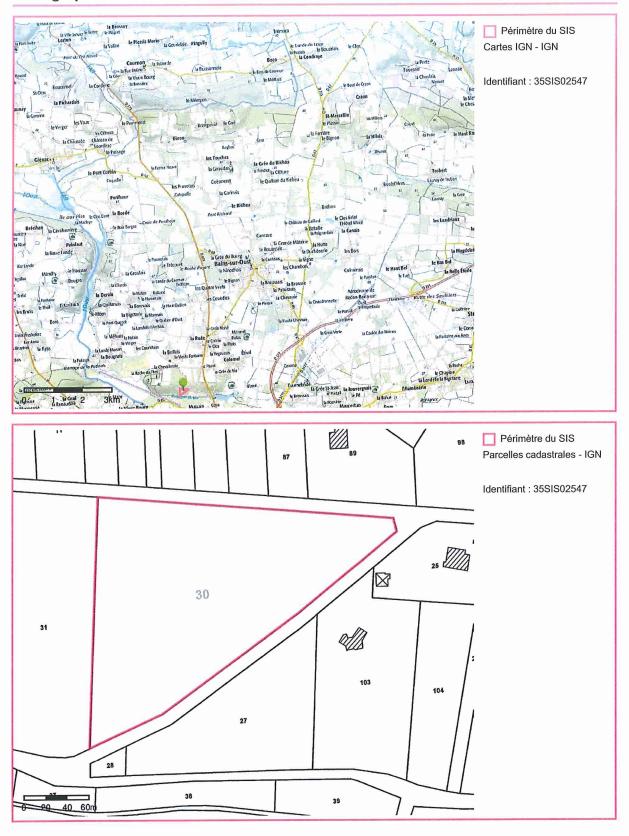
Superficie totale 16382 m²
Perimètre total 751 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
BAINS SUR OUST	YI	30	24/11/2016	

1/3





#### Identification

Identifiant 35SIS02552

Nom usuel Ancienne décharge de Bellevue

Adresse Bellevue

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale BRUC SUR AFF - 35045

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1970 à 1990.

Le site n'a pas été réhabilité et la végétation a repris ses droits

naturellement.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3506513	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT= BRE3506513

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 324937.0, 6756048.0 (Lambert 93)

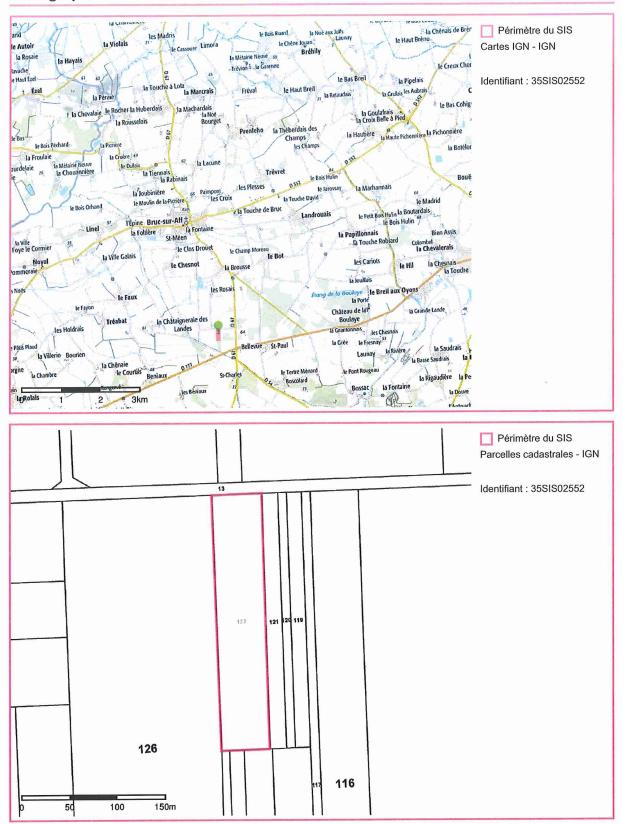
Superficie totale 6285 m²
Perimètre total 460 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune Section		Parcelle	Date génération	
BRUC SUR AFF	ZP	122	24/11/2016	

1/3





## Identification

Identifiant 35SIS02555

Nom usuel Ancienne décharge de la Morinais

Adresse La Morinais

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale LANGON - 35145

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 1995.

La superficie du dépôt est de 10 000 m².

Le site a été remblayé et est fermé au public.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3504394	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT=BRE3504394

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

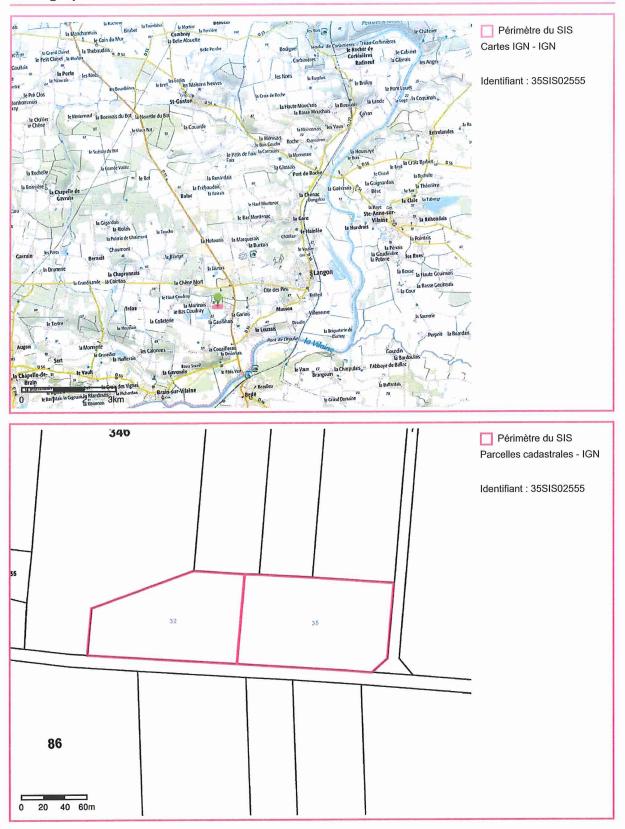
Coordonnées du centroïde 334641.0, 6746167.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9361 m²
Perimètre total 745 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANGON	ZY	32	24/11/2016
LANGON	ZY	35	24/11/2016
Documents			





## Identification

Identifiant 35SIS02557

Nom usuel Ancienne décharge de la Croix Bouexic

Adresse La Croix Bouexic

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale LIEURON - 35151

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont cessé en 1980.

Le site a été réaménagé pour accueillir un dépôt communal de

graviers.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3504783	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT=BRE3504783

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 331299.0, 6761655.0 (Lambert 93)

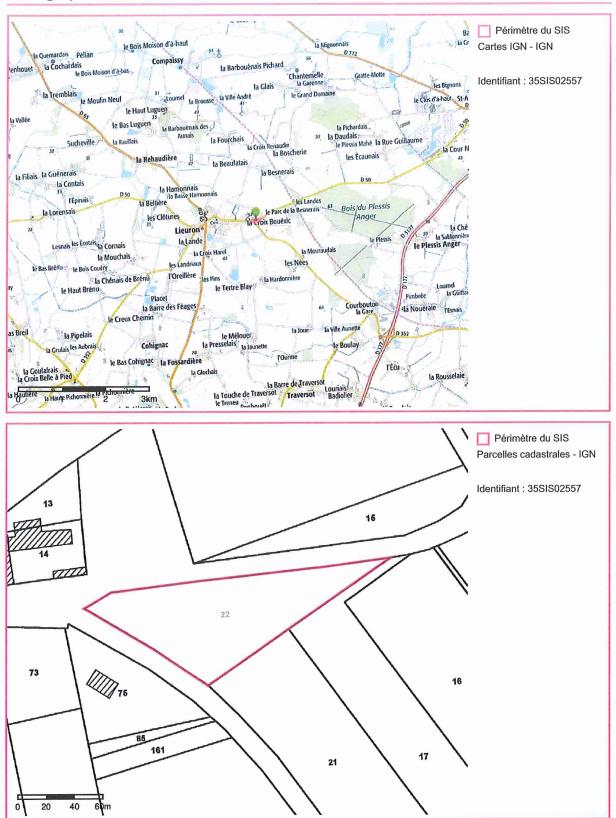
Superficie totale 3687 m<sup>2</sup>
Perimètre total 455 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
LIEURON	ZC	22	25/11/2016	

1/3





## Identification

Identifiant 35SIS02559

Nom usuel Ancienne décharge de La Cordais

Adresse LE TERTRE TORRENT

Lieu-dit Les Fraux

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale PIPRIAC - 35219

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères, les gravats de bâtiments.

Les dépôts ont eu lieu de 1950 à 1995.

Le site a été remblayé et fermé au public.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations Les parcelles 20 et 21 ont fait l'objet de dépôts inertes et de peu

d'ordures ménagères.

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504785	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504785

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

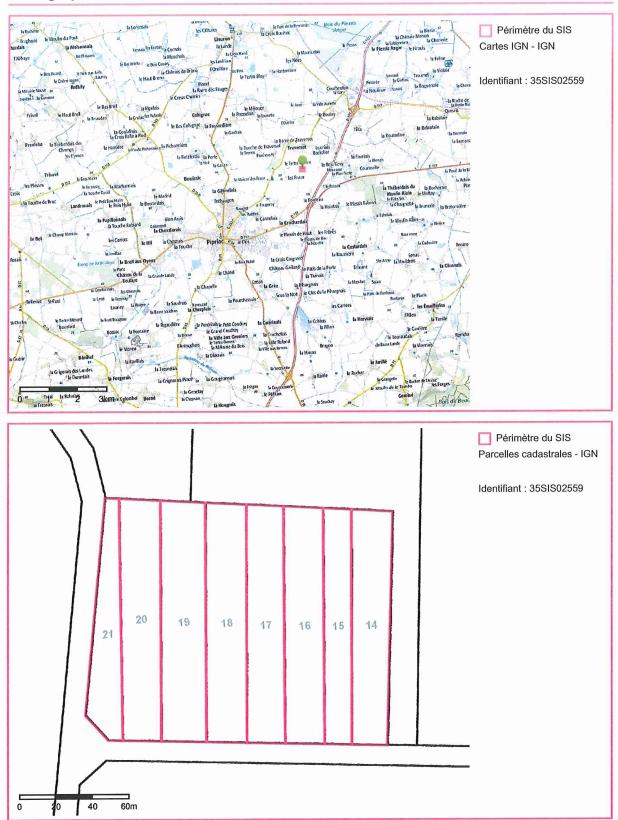
Coordonnées du centroïde 331937.0, 6758452.0 (Lambert 93)

Superficie totale 9456 m² Perimètre total 1715 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PIPRIAC	ZK	20	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	19	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	18	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	17	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	16	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	15	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	14	24/06/2019
PIPRIAC	ZK	21	24/06/2019
Documents			





## Identification

Identifiant 35SIS08040

Nom usuel Ancienne décharge de La Hautière

Adresse La Hautière

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale PIPRIAC - 35219

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont cessé pendant les années 1960.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Autre organisme (à préciser)	Base ou inventaire non précisé	Mairie	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 327894.0, 6759036.0 (Lambert 93)

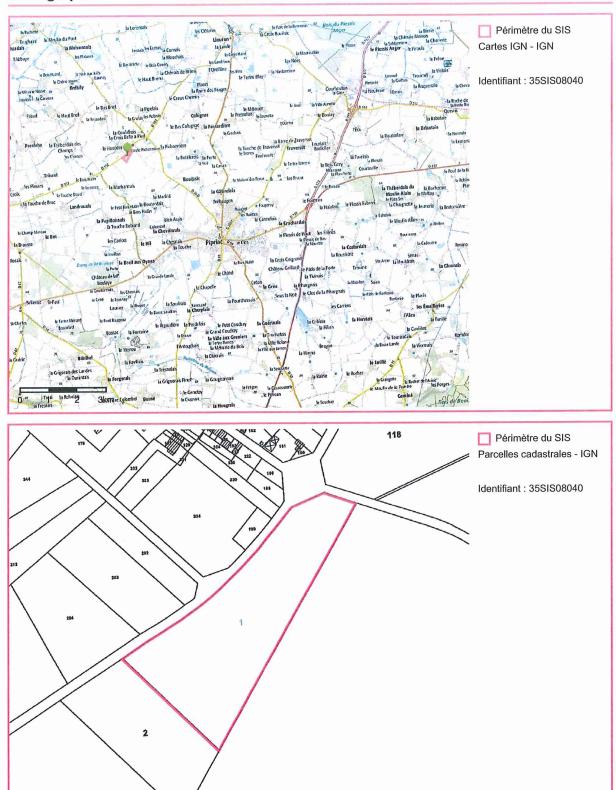
Superficie totale 19476 m²

Perimètre total 848 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
PIPRIAC	YV	1	05/09/2018	



150m

100

50



#### Identification

Identifiant 35SIS02560

Nom usuel Ancienne décharge de la Marionnette

Adresse La Marionnette

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale REDON - 35236

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères, les déchets agricoles, les déchets d'artisans, les gravats de démolition, les encombrants, les

déchets verts et des déchets toxiques (piles, autres).

Les dépôts ont eu lieu de 1972 à 1994.

La supericie du dépôt est de 30 000 m² pour une hauteur moyenne de

4 mètres et une hauteur de front de 5 mètres.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations Le site a fait l'objet d'une étude environnementale en 2002.

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504348	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504348

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 317980.0, 6743175.0 (Lambert 93)

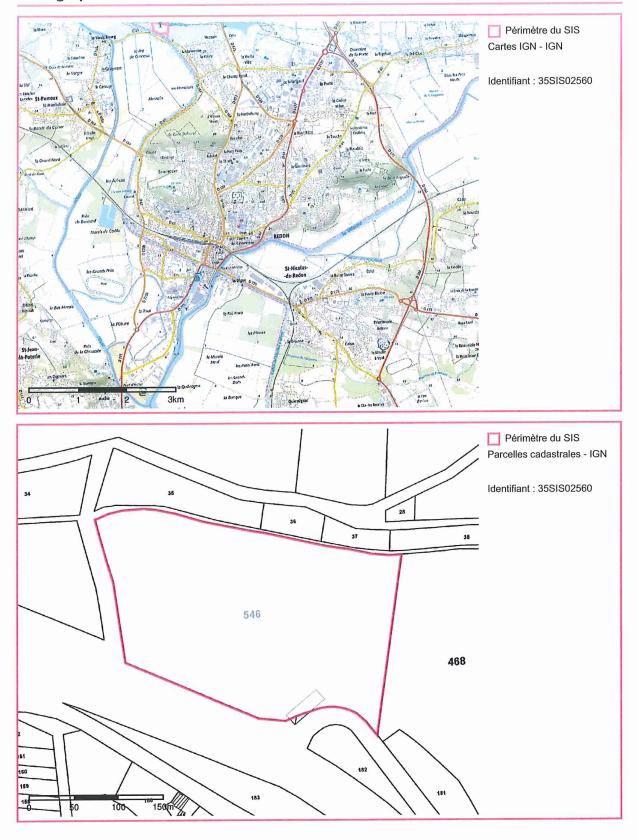
Superficie totale 26728 m²

Perimètre total 893 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
REDON	ZA	546	19/07/2018





#### Identification

Identifiant 35SIS02562

Nom usuel Ancienne décharge de la Praie

Adresse La Praie

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale RENAC - 35237

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1985 à 1998.

La superficie du dépôt est de 1 000 m² pour une hauteur moyenne de

2 m.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3504401	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT=BRE3504401

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 324244.0, 6748956.0 (Lambert 93)

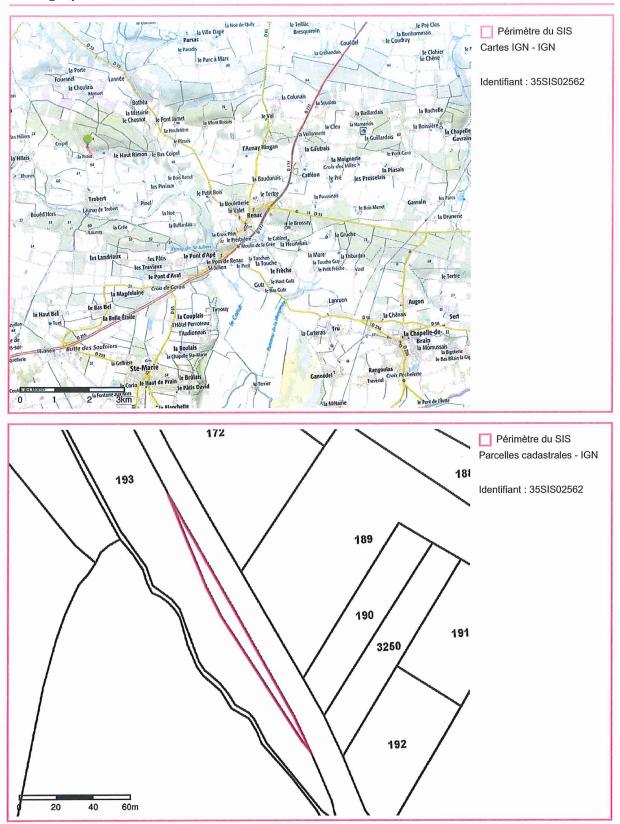
Superficie totale 331 m<sup>2</sup> Perimètre total 242 m

## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
RENAC	0G	3288	25/11/2016	

1/3





#### Identification

Identifiant 35SIS02564

Nom usuel Ancienne décharge de la Vionnais

Adresse La Vionnais

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINT GANTON - 35268

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères, les gravats de démolition, les

déchets de jardin, les encombrants et les déchets agricoles.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 1999.

La superficie du dépôt est de 2 500 m², pour une hauteur moyenne de

5 m et une hauteur de front de 5 m.

Le site a été comblé par de la terre.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504359	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT= BRE3504359
Etablissement public - ADEME	Base d'anciennes décharges	Sans	

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 333976.0, 6754234.0 (Lambert 93)

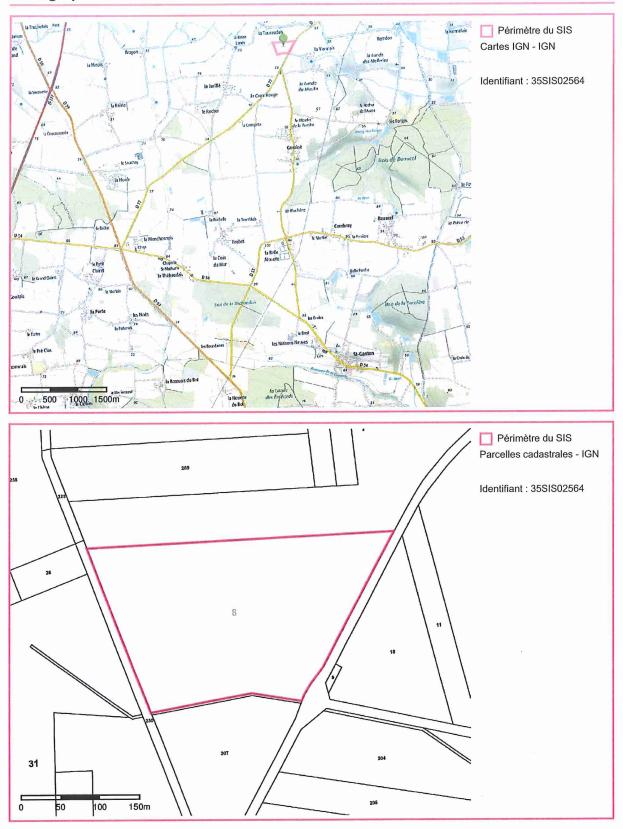
Superficie totale 26702 m²

Perimètre total 926 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
SAINT GANTON	ZC	8	19/02/2018	
Decomposite				





#### Identification

Identifiant 35SIS02569

Nom usuel Ancienne décharge de Linel

Adresse Linel

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SIXT SUR AFF - 35328

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1960 à 1995.

Le site a été remblayé.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504787	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504787

#### Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 322590.0, 6757464.0 (Lambert 93)

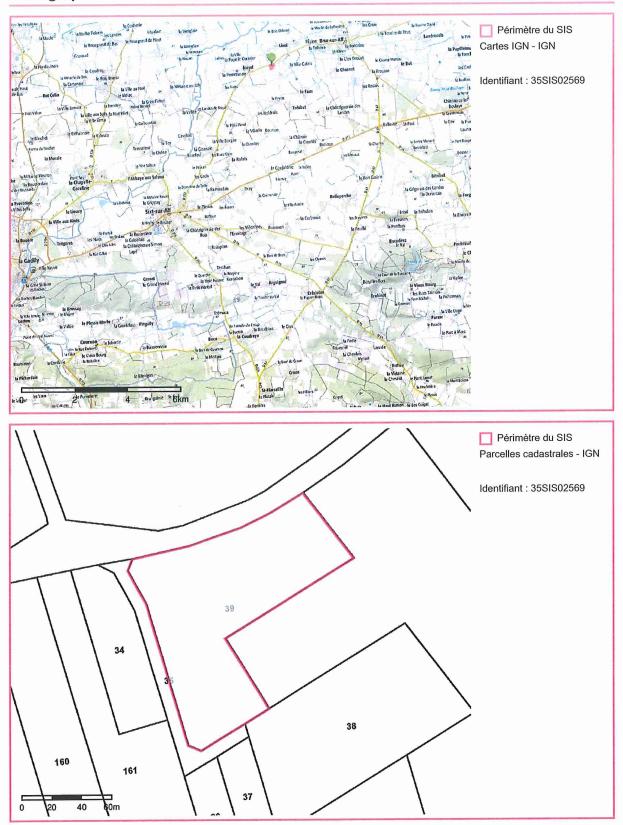
Superficie totale 5098 m²
Perimètre total 450 m

#### Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SIXT SUR AFF	ZC	39	25/11/2016

1/3





## Identification

Identifiant 35SIS02568

Nom usuel Ancienne décharge de la Grotte

Adresse La Grotte

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SIXT SUR AFF - 35328

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1940 à 1995.

Le site a été remblayé.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3506544	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3506544

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

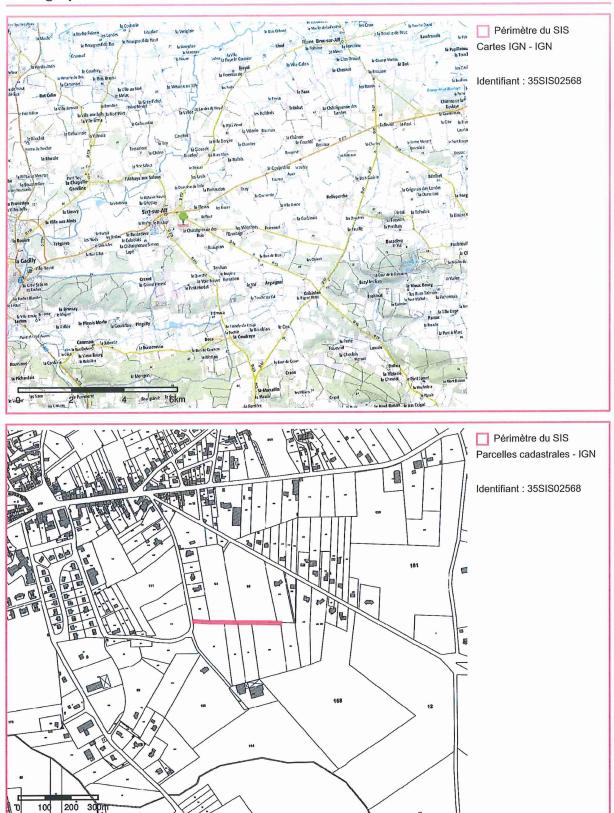
Coordonnées du centroïde 320205.0, 6753643.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1104 m²
Perimètre total 666 m

#### Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SIXT SUR AFF	YC	97	25/11/2016





## Identification

Identifiant 35SIS02566

Nom usuel Ancienne décharge des Essarts

Adresse Les Essarts

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINTE MARIE - 35294

Caractéristiques du SIS Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de

déchets, dont les ordures ménagères.

Les dépôts ont eu lieu de 1967 (arrêté préfectoral) à 1973.

Le site est actuellement une prairie.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3500976	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3500976

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 322424.0, 6742360.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2799 m²
Perimètre total 327 m

#### Liste parcellaire cadastral

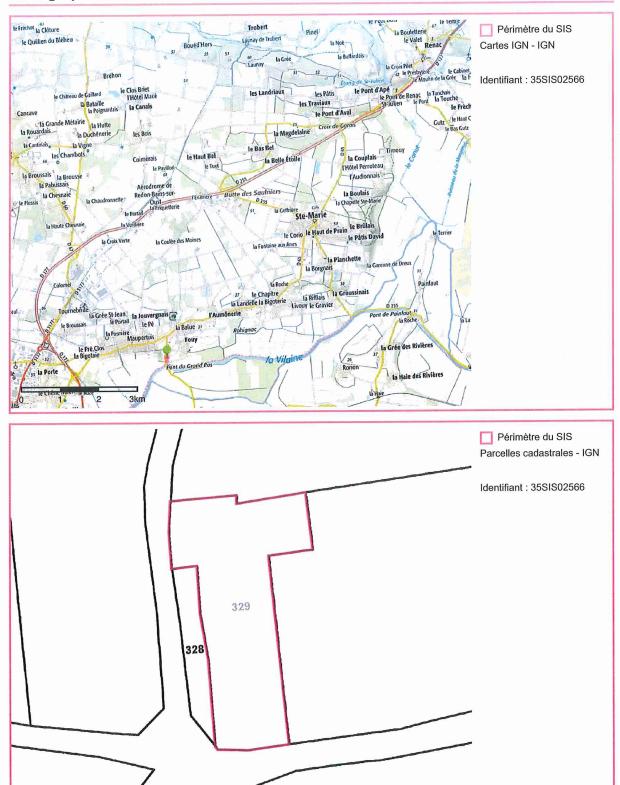
Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	4
SAINTE MARIE	YO	329	19/02/2018	

1/3

20

40





#### Identification

Identifiant 35SIS02567

Nom usuel Ancienne décharge de la Roche

Adresse La Roche

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINTE MARIE - 35294

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères, les gravats de démolition, les déchets verts, les encombrants, les déchets d'artisans et les déchets

agricoles.

Les dépôts ont eu lieu de 1980 à 1989.

Le site est divisé en deux parties. La partie nord a été réaménagée en terrain de football. Des arbres ont été plantés sur la partie sud qui sert de lieu de stockage (graviers, terre végétale) pour les services

techniques de la commune de Sainte-Marie.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public -	Base	BRE3504374	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp
ADEME	BASIAS		?IDT=BRE3504374

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

## Caractéristiques géométriques générales

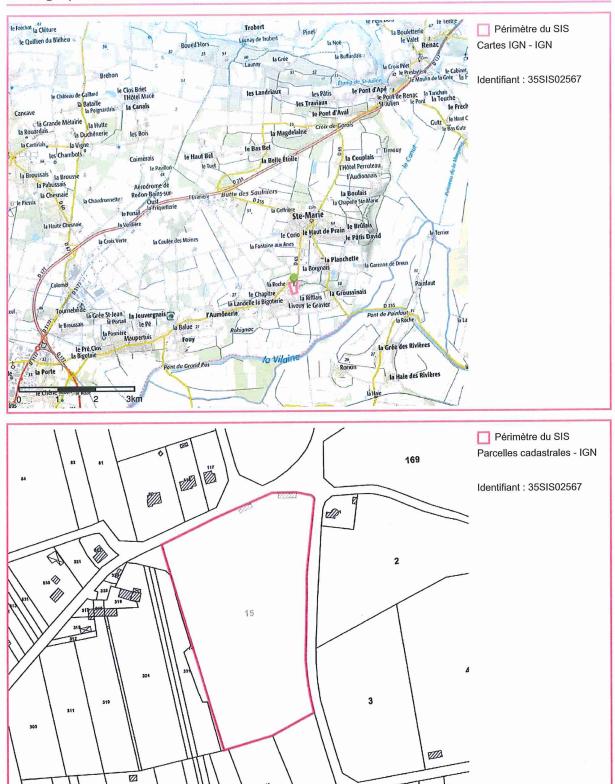
Coordonnées du centroïde 324770.0, 6743442.0 (Lambert 93)

Superficie totale 22931 m²
Perimètre total 748 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE MARIE	YL	15	25/11/2016



150m

100



#### Identification

Identifiant 35SIS02565

Nom usuel Ancienne décharge de Bénihel

Adresse Bénihel

Lieu-dit

Département ILLE-ET-VILAINE - 35

Commune principale SAINT JUST - 35285

Caractéristiques du SIS Le site correspond à une ancienne carrière remblayée par des

déchets, dont les ordures ménagères, les déchets agricoles, les déchets de jardin, les déchets d'artisans, les encombrants et les

bidons d'huiles et de produits phytosanitaires.

Les dépôts ont eu lieu de 1989 à 2002.

La superficie du dépôt est de 2 000 m² pour une hauteur moyenne de

3 m et une hauteur de front de 4 m.

Le site a été réhabilité courant 2002 :

- nivellement des déchets,

- compactage des déchets,

- mise en place d'une couche de terre argileuse de 30 à 40 cm

- mise en place d'une couche de terre végétale de 45 à 60 cm.

Etat technique Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement

nécessaire

Observations

#### Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - ADEME	Base BASIAS	BRE3504364	http://basias.brgm.fr/ fiche_synthetique.asp?IDT= BRE3504364
Etablissement public - ADEME	Base d'anciennes décharges	Sans	

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer

Commentaires sur la sélection Ancienne décharge.

# Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 326029.0, 6754462.0 (Lambert 93)

Superficie totale 7936 m²
Perimètre total 521 m

# Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération	
SAINT JUST	ZA	46	25/11/2016	
Documents				

